

1. *Débitrice*: **Raymond Naftule SA**, chemin Franck Thomas 46, 1208 **Genève**
2. *Remarques*: Le Tribunal de Première Instance, sis à Genève, Palais de Justice, place du Bourg-de-Four 1, Salle B1, 2e cour, rez-de-chaussée, statuera en audience publique le Mardi 19 avril 2005 à 14 h. 35, sur la prolongation du sursis concordataire requise par Raymond Naftule SA, élisant domicile en l'Etude de Me Jean-Jacques Martin, avocat, place du Port 2, 1204 Genève.
Les opposants peuvent se présenter à cette audience pour faire valoir leurs moyens.
Tribunal de première Instance de Genève
1211 Genève 3
(02759896)